

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2020

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Serville et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« sept »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.